

XOKAKKO

- Mandataire administratif et financier pour MPR
- Partenaire CEE

Éléments indicatifs sous réserve d'une vérification plus précise de l'éligibilité. Une demande d'évaluation est disponible sur le site : www.xokakko.fr

Séverine BAUNAY
06 08 33 11 33
severine@xokakko.fr

BAR-TH-125

Ventilation double flux autoréglable ou modulé

CEE

Toutes Catégories :

De 56 € à 319 €

*en fonction de la surface et du type de VMC

Modalités :

- Ouvert à tous (propriétaires, locataires, tertiaire)

MPR

Bleu : 2 500 €

Jaune : 2 000 €

Violet : 1 500 €

Modalités :

- Propriétaires occupants, personne physique, résidence principale.
- Propriétaires bailleurs, personne physique.

Mentions sur devis et facture :

- Libellé : « mise en place d'un système de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglable ou à modulation hygroréglable »
- Marque, Référence commerciale de tous les éléments, Surface habitable
- Puissance, rapport de température mesuré selon la norme NF EN 13141-7
- Classe d'efficacité énergétique selon le règlement européen (UE) n°1254/2014 de la Commission du 11 juillet 2014

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1^{ER} JANVIER 2025

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+5 094 €	+6 525 €	+9 254 €	+9 254 €